Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-35-2026senatori-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

Séance du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents : 24* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 29 mai 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le vendredi 5 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA, Maire. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, DUPRAZ Pascal Mme ALI SAID Djihane, Mme DUTTO Jacqueline, M. ESTRAYER Raymond, Mme AUTIN Stessye, M. GOTSIRIDZE Levan, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, Mme VAN - CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. VERHAEGHE Martial, Mme SERGENT Christine.

.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

M. PORQUET Christian	à	Monsieur MOUTTE Michel
DE FILIQUIER Clément	à	Mme AUTIN Stessye,
Monsieur BENOIT Marc	à	Mme SERGENT Christine
Mme DRAPIER Nathalie	à	Monsieur DUPRAZ Pascal
Mme KRAFFT Martine,	à	Mme DUTTO Jacqueline

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : Mme VAN -CLEEMPUT Julie

La séance a été ouverte à 17 h 30

35 - ELECTIONS SENATORIALES 2026 –
SCRUTIN DU 27 SEPTEMBRE 2026 RELATIF A L'ELECTION OU A LA DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS.

SEDI 30703 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260616-35-2026senatori-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 a porté convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Dans les communes de 1 000 à 9 000 habitants, *« l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ».*

Pour lesdites communes le nombre de délégués est le suivant :

Nombre de conseillers municipaux de 27 et 29 : 15 délégués et 5 suppléants.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Il est demandé à chaque liste de procéder à la proposition des candidatures.

Les résultats sont retranscrits dans le Procès-Verbal ci-joint.

-

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance
Mme VAN -CLEEMPUT Julie

LE MAIRE
ROBERT DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

Robert Deledda

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355